



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

Compte-rendu
Conseil du 13 avril 2021

L'an deux mille vingt et un ; le treize du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 6 avril 2021 se sont réunis à la Salle Guy Cresson en session ordinaire sous la présidence de Patrick CHADAILLAT, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 21 votants : 22	Présents Patrick CHADAILLAT, Maire Laurent SIGLER, Marie-France OTTO-BRUC, Benoît EHRET, Isabelle RODIER, Gérard GILLES, adjoints au Maire Monique UNTERNER, Jean-Jacques LEMOINE, Denise LARDRY, Roselyne GRANCHET, Bernard ORTA, Philippe DUBLED, Gilles TOUCHAIS, Bruno BALLAND, Valérie ENRICI, Clotilde BEN SOUSSAN, Sylvia ALFONS, Kévin TOIRON, Dominique LECOQ, Annick YANNIC, Yohan SAUSSIÉ, conseillers municipaux
Date de la convocation : 06 avril 2021	Absents excusés Naciba MESSAOUDI, pouvoir à Patrick CHADAILLAT Absent Michaël AYMES
Date d'affichage : 06 avril 2021	Secrétaire de séance : Benoît EHRET

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1. Compte de Gestion 2020- Budget principal

Il s'agit comme chaque année de valider la gestion effectuée par le trésorier, en vérifiant que les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes à celles tenues par l'ordonnateur.

En l'espèce, le compte de gestion présenté par le trésorier fait apparaître :

En section d'investissement, un montant total de recettes nettes égales à 994 281,95 € et un montant total de dépenses nettes égal à 921 243,60 €

En section de fonctionnement, les recettes nettes se montent à 2 660 329,96 € pour un montant total de dépenses nettes égal à 2 243 347,60 €.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement pour 416 982,36 € et un excédent de la section d'investissement de 73 038,35 €.

Ces montants et le détail du compte de gestion sont en tous points conformes au compte administratif de la ville tel qu'il va vous être présenté.

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du Trésorier.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions Mme LECOQ et Mme YANNIC), approuve le compte de gestion 2020 du Budget principal.

2. Compte Administratif 2020 – Budget principal

Le compte administratif retrace l'exécution budgétaire opérée par le Maire, en l'espèce pour l'année 2020 :

En section de fonctionnement :

2 243 347,60 € de dépenses réalisées sur 2 848 663,00 € de crédits ouverts par le conseil

2 660 329,96 € de recettes réalisées pour 2 848 663,00 € de recettes prévues par le conseil

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat en excédent de 416 982,36 €

En section d'investissement :

921 243,60 € de dépenses réalisées sur 1 429 075,00 € de crédits ouverts par le conseil

994 281,95 € de recettes réalisées pour 1 429 075,00 € de recettes prévues par le conseil

La section d'investissement fait apparaître un résultat en excédent de 73 038,35 €

Au bilan, le résultat de clôture de l'exercice est le suivant :

Investissement	-190 575,33 €	(pour mémoire, -263 613,68 € à la clôture 2019)
Fonctionnement	686 008,48 €	(pour mémoire, 569 026,12 € à la clôture 2019)
Total	495 433,15€	(pour mémoire, 305 412,44 € à la clôture 2019)

Le maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2020 – Budget principal.

M. SIGLER prend la présidence pour la présentation et le vote du compte administratif 2020 – Budget principal :

En section de fonctionnement, les mandats émis en dépenses sont :

Au chapitre 011 (les charges à caractères générales), un réalisé de 721 883,17 € pour 845 000,00 € de crédits ouverts sur ce chapitre.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 011 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 012 (les charges de personnel), 1 210 839,53 € ont été réalisés.

Le conseil municipal, à la majorité (1 contre Mme LECOQ), approuve le chapitre 012 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 014 (atténuation des charges), nous retrouvons le FPIC c'est-à-dire notre contribution obligatoire au fond de péréquation des ressources intercommunales soit 38 001,00 € pour des crédits ouverts à hauteur de 40 000,00 €.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions Mme LECOQ et Mme YANNIC), approuve le chapitre 014 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 065 (autres charges de gestion courante) un réalisé de 139 603,96 € pour un crédit ouvert de 232 900,00 €.

Ce chapitre est sous-évalué car la participation de la commune au syndicat du collège, a été levée le 10 décembre, alors que nos comptes étaient déjà clôturés, de ce fait la ville paiera deux fois sa participation en 2021.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 65 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 66 (charges financières), les intérêts d'emprunts, un réalisé de 132 439,94 € pour 135 000,00 € de crédits ouverts.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions Mme LECOQ et Mme YANNIC), approuve le chapitre 66 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 67, les charges exceptionnelles, un réalisé de 580,00€, qui correspond aux primes pour les bacheliers, pour 10 000,00 € de crédits ouverts.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 67 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 022, les dépenses imprévues, cette ligne n'a pas été utilisé, pour 20 000,00€ de crédits ouverts. Elle ne donne pas lieu à vote pour approbation.

Recettes de fonctionnement :

Au chapitre 013 (remboursement sur charges de personnel), un réalisé de 10 676,62 € pour 12 000,00 € de crédits ouverts.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 013 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 70 (prestations de service), principalement, les produits de service, nous avons un réalisé de 150 303,82 € pour 158 500,00 € de prévus.

Les services pour la cantine et le centre de loisirs n'ont pas été facturés aux familles pour les mois de mars à juin.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 70 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 73, les impôts et taxes, un réalisé de 2 141 161,07 € pour un crédit ouvert de 2 048 841,00 € grâce aux droits de mutation.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 73 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 74, les dotations, un réalisé de 268 250,76 € pour 294 296,00€ de crédits prévus.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 74 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 75 (autres produits de gestion courante), les loyers principalement, nous avons un réalisé de 70 652,34 € pour 50 000,00 € de prévisions.

Ce chapitre nécessitera une correction au BP 2021, le conseil devra donner son accord pour l'annulation des loyers, car les titres ont été émis et devront être supprimés sur l'exercice 2021.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 75 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 77 (produits exceptionnels), un réalisé de 19 279,30 € pour 16 000,00 € de crédits ouverts.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 77 du compte administratif 2020 du budget principal.

Section d'investissement :

Les dépenses :

M. SIGLER fait remarquer là encore que le chapitre 020, les dépenses imprévues, pour un crédit ouvert de 10 000,00 €, aucune utilisation, donc cette ligne ne donne pas lieu à vote pour approbation.

Au chapitre 16 (emprunts et dettes) un réalisé de 478 095,14 € pour des crédits ouverts de 475 000,00 €

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 16 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles) 19 891,12 € de mandats émis.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 20 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 21 (les immobilisations corporelles) un réalisé de 423 257,34 € pour des crédits de 645 461,32 €

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 21 du compte administratif 2020 du budget principal.

Les recettes :

Au chapitre 1068 300 000,00€ de capitalisation.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 1068 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 10 (dotations), 222 597,85 € de titres émis.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 10 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 13 (les subventions), 121 684,10 €.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 13 du compte administratif 2020 du budget principal.

Au chapitre 16 (l'emprunt), 350 000,00 €

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 16 du compte administratif 2020 du budget principal.

Le compte administratif 2020 est approuvé à la majorité.

3. Affectation des résultats de fonctionnement 2020 – Budget principal

Les deux comptes, celui du trésorier, et celui du Maire sont en accord et permettent de constater l'excédent de clôture de la section de fonctionnement à hauteur de 686 008,48€.

Il convient d'affecter ce résultat.

Pour mémoire l'affectation du résultat doit en tout premier lieu, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, puis être affecté au financement de nouveaux investissements et – ou être reportée en section de fonctionnement.

Afin de financer le programme d'investissements 2021 sans recourir à l'emprunt, il est proposé d'affecter la majeure partie en investissement, soit 450 000 €, et de reprendre les 236 008,48 € restant en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions Mme LECOQ et Mme YANNIC), approuve l'affectation de la majeure partie des résultats en investissement, soit 450 000,00 €, et de reprendre les 236 008,48 € restant en section de fonctionnement.

4. Compte de Gestion 2020 – Budget annexe

La gestion du trésorier fait apparaître les équilibres suivants :

6 640,00 € en dépenses de fonctionnement, pour 50 423,82 € de recettes, soit une section en excédent de 43 783,82 €

33 333,33 € en recettes pour 33 333,33 € de dépenses en section d'investissement, soit une section à l'équilibre

Ces écritures sont conformes aux écritures du Compte administratif.

Il est proposé d'approuver la gestion du trésorier.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le compte gestion 2020 du budget annexe du trésorier.

5. Compte administratif 2020 – Budget annexe

Le compte administratif fait apparaître le même résultat pour l'exercice 2020 soit :

- Un excédent de 43 783,82 € en fonctionnement (il s'agit des loyers non perçus pour le local non loué)
- Une section d'investissement à l'équilibre.

Le résultat de clôture est établi ainsi :

Section de fonctionnement : excédent de 46 690,48 €

Section d'investissement : déficit de 33 333,00 €.

Le Maire sort de la salle pour le vote du compte administratif 2020 – Budget annexe.

M. SIGLER prend la présidence pour la présentation et le vote du compte administratif 2020 – Budget annexe :

Chapitre 66 (charges financières), le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 66 du compte administratif 2020 budget annexe

Chapitre 16 (emprunts et dettes), le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 16 du compte administratif 2020 budget annexe

Chapitre 106 (réserves), le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve le chapitre 106 du compte administratif 2020 budget annexe

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve chapitre par chapitre le compte administratif 2020 du budget annexe.

6. Affectation des résultats de fonctionnement 2020 – Budget annexe

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Capitalisation au compte 1068 : 33 333,33 €

Reprise de l'excédent au compte 002 : 13 357,15 €.

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme LECOQ), approuve l'affectation des résultats comme suit :

Capitalisation au compte 1068 : 33 333,33 €

Reprise de l'excédent au compte 002 : 13 357,15 €.

7. Subventions aux associations

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

6574	Subventions 2021		
Association des parents d'élèves (A.P.E.E.V.)	700,00 €	Club de l'amitié	1 350,00 €
Association sportive de l'école élémentaire	1 400,00 €	Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vulaines	300,00 €
Coopérative scolaire de l'école maternelle	1 000,00 €	Association Jeunes Sapeurs-Pompiers de Vulaines	500,00 €
C.C.S.V.	10 000,00 €	Club de danse à deux	200,00 €
Association « Les cadres de Réserve du Pays de Fontainebleau	200,00 €	Association ACJuSe	100,00 €
FNACA	450,00 €	Comité des Fêtes	5 000,00 €
Comité de jumelage	1 000,00 €	Solidarité Demeter	1000,00 €
SPA	160,00 €		

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions aux associations mentionnées dans le tableau ci-dessus.

Pour le CCSV (M. le Maire n'a pas participé au vote)

Pour le Club de l'amitié (Mme LARDY et Mme UNTERNER n'ont pas participé au vote)

Pour le Comité des Fêtes (Mme UNTERNER n'a pas participé au vote)

Pour le Comité de jumelage (Mme GRANCHET n'a pas participé au vote)

8. Subvention au CCAS

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue au CCAS une subvention de 10 000,00 €.

9. Vote du taux des taxes locales

Il est proposé au conseil de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de fiscalité.

10. Budget primitif 2021 – Budget Principal

Il est proposé au conseil d'adopter le budget primitif avec les orientations suivantes :

En dépenses, 2 916 456,00 € (contre 2 848 663,00 € en 2020) réparties comme suit :

Chapitre 011 (charges générales) : 764 500,00.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 011

Chapitre 012 (charges de personnel) : 1 205 516,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 012.

Chapitre 014 (péréquation) : 80 400,00 €

Sont inscrits ici 42 400,00 € d'écêtement au titre de la taxe foncière (part départementale) perçue en trop du fait de la réforme (ces 42 400,00 € sont compensés en recettes au c/ 73111).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 014.

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 10 000,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 022.

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : 460 000,00 €

Le conseil municipal, à la majorité (1 abstention Mme YANNIC), approuve le chapitre 023.

Chapitre 65 (indemnités des élus, contingents et subventions) : 254 440,00 €

Le conseil municipal, à la majorité (1 contre Mme LECOQ), approuve le chapitre 65.

Chapitre 66 (intérêts d'emprunt) : 131 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 66.

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) : 10 600,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 67.

En recettes, 2 916 456,00 € réparties comme suit :

Chapitre 002 (reprise de résultat) : 236 008,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 002.

Chapitre 013 (remboursements charge de personnel) : 20 000,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 013.

Chapitre 70 (produits des services) : 195 100,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 70.

Chapitre 73 (impôts et taxes) : 2 160 121,00 €

On retrouve ici la progression de recettes fiscales du fait de la réforme de la taxe d'habitation et qui est écrêtée au c/ 739118)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 73

Chapitre 74 (dotations) : 274 027,00 € (baisse de 18 000,00 € de la dotation globale de fonctionnement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 74 du budget primitif 2021 – Budget principal

Chapitre 75 (revenus des immeubles) : 31 200,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 74.

Section d'investissement

M. le Maire propose de maintenir un gros effort pour soutenir les entreprises et sans recours à l'emprunt : la section s'équilibre en recettes et dépenses à 1 336 364,00 € et est alimentée par un autofinancement très important (450 000, 00 € de capitalisation au titre de l'exercice 2020 et 460 000,00 € de virement de la section de fonctionnement pour 2021) et de nombreuses subventions.

En dépenses :

Chapitre 001 : reprise du déficit pour 190 575,00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 001.

Chapitre 020 : dépenses imprévues 9 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 020.

Chapitre 20 : 35 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 20.

Chapitre 21 : 597 289,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 21.I

En recettes :

Chapitre 021 : 460 000,00 € en provenance de la section de fonctionnement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 021.

Chapitre 10 : 580 000,00 € (dont 450 000,00 € de capitalisation)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 10.

Chapitre 13 : 277 364,00 € de subventions (soit près de 40% des dépenses réelles d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 13.

Chapitre 21 : 9 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 21.I

Chapitre 24 : 10 000,00 € (produits des cessions d'immobilisations)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 24.

Le conseil municipal, à la majorité), approuve le budget primitif 2021 – Budget principal

11. Budget primitif 2021 – Budget annexe

En section de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement comprennent :

Chapitre 001 : la reprise de l'excédent 2020 pour 13 357,15 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 001.

Chapitre 752 : les loyers 50 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 752.

Et en dépenses, il est proposé d'inscrire :

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : 490,49 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 022.

Chapitre 042 : 33 833,33 € (virement à la section d'investissement)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 042.

Chapitre 66 : 5 533,33 € (intérêts des emprunts)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 66.

Chapitre 67 : 23 500,00 € (loyers annulés)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 67.

En section d'investissement :

Recettes :

Chapitre 1068 (excédent capitalisé) : 33 333,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 1068.

Chapitre 040 (virement de la section d'exploitation) : 33 833,33 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 040.

Dépenses :

Chapitre 001 : 33 333,00 € (reprise du déficit)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 001.

Chapitre 020 : 500,00 € (dépenses imprévues)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 020.

Chapitre 1641 : 33 333,33 € (remboursement de l'emprunt en capital)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le chapitre 1641.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 – Budget annexe.

12. Remise gracieuse pour les loyers commerciaux durant le confinement 2020 – Budget principal

Monsieur le Maire propose de régulariser en écritures les annulations de loyers consenties durant la première vague COVID, soit pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 (environ 9 000,00 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation en écritures des annulations de loyers consenties durant la première vague COVID, soit pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 (environ 9 000,00 €)

13. Remise gracieuse pour les loyers commerciaux durant le confinement 2020 – Budget annexe

Monsieur le Maire propose de régulariser en écritures les annulations de loyers consenties durant la première vague COVID, soit pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 (environ 20 000,00 €)

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation en écritures des annulations de loyers consenties durant la première vague COVID, soit pour les mois de mars, avril, mai et juin 2020 (environ 20 000,00 €)

14. Demande de remise gracieuse au titre du second confinement pour cause de fermeture administrative (Restaurant Arôme) - Budget annexe

Le restaurant Arôme souhaite également que la commune intervienne suite à sa fermeture administrative depuis novembre 2020 : une provision de 3 500 € est prévue au budget et l'avis du Conseil est sollicité pour déterminer le taux d'effort communal supplémentaire le cas échéant.

Monsieur le Maire propose d'accorder une remise de 3 000,00 € sous réserve que l'exploitant puisse justifier d'une part, de sa perte d'exploitation, d'autre part, de l'insuffisance de l'aide consentie par l'Etat.

Un document retraçant l'équilibre financier de l'établissement, certifié d'un expert-comptable, devra être produit à l'appui de la liquidation de l'aide, le cas échéant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde une remise de 3 000,00 € sous réserve que l'exploitant puisse justifier d'une part, de sa perte d'exploitation, d'autre part, de l'insuffisance de l'aide consentie par l'Etat.

Un document retraçant l'équilibre financier de l'établissement, certifié d'un expert-comptable, devra être produit à l'appui de la liquidation de l'aide, le cas échéant.

15. Désignation du représentant du Conseil municipal au Comité des Fêtes

Conformément aux statuts du comité des fêtes, le conseil procède à la désignation de son représentant au comité d'administration de l'association.

M. Laurent SIGLER propose sa candidature.

Le conseil municipal, par 19 voix (2 votes blancs), désigne M. Laurent SIGLER représentant du Conseil municipal au Comité des Fêtes.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



Le Maire,

Patrick Chadailat